



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 20 AVRIL 2023 À 19 h AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

PRÉSENCES

M. Michel Roy, président
M. Yves St-Onge, président-directeur général intérimaire (PDGi)
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*
M. Dave Blackburn, *par visioconférence*
M. Rémi Bertrand
M. Luc Cadieux, membre observateur, *par visioconférence*
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*
Mme Karine Laplante, *par visioconférence*
M. Xavier Lecat
M. Mathieu Ouellet

ABSENCES MOTIVÉES

M. Ousmane Alkaly
Mme Marie-Christine Fournier
Mme Claire Major

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

M. Benoît Major, président-directeur général adjoint
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint
M. Mohsen Vaez, directeur intérimaire des ressources financières (DRF) et directeur des technologies biomédicales et de l'information (DTBI)
Dre Geneviève Gagnon, directrice intérimaire des services professionnels et de la pertinence clinique (DSPPC)
M. Hugo Lemay, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ)
Mme Colette Nadeau, directrice de la protection de la jeunesse (DPJ)
Mme Marie-Pier Després, cheffe de service intérimaire en communications (DCRP)

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller cadre - Communication et gouvernance

Près d'une dizaine de personnes assistent à la rencontre.

NOTES :

Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h à 19 h 00. Les points suivants ont été traités :

- Mot du président du conseil d'administration
- Rapport du président-directeur général intérimaire
- Direction de la protection de la jeunesse
- OPti-Lab - État de situation
- Modification à la structure administrative
- Comité transitoire du nouvel hôpital
- Nomination de cadres supérieurs
- Correspondances « Objectif soigner »
- Demandes d'autorisation d'emprunt

1 Vérification du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

1.1 Déclaration de conflit d'intérêt des membres du C.A. concernant un sujet à l'ordre du jour

Aucune membre ne déclare de conflit d'intérêt réel ou potentiel concernant un sujet à l'ordre du jour

1.2 Adoption de l'ordre du jour

CISSO-079-2023

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec) en la présence du président du conseil d'administration M. Michel Roy, du président-directeur général intérimaire et secrétaire du conseil d'administration M. Yves

St-Onge, des membres M. Rémi Bertrand, M. Xavier Lecat et M. Mathieu Ouellet;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Dave Blackburn
- M. Luc Cadieux
- Mme Catherine Janelle
- Mme Karine Laplante
- Mme Christiane Morin-Carle

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

ATTENDU l'ajout du point 4.7 Demande d'autorisation d'emprunt;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

2 Période de questions du public

Aucun membre ne demande la parole.

3 Tableaux et rapports

3.1 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
Séance régulière du 23 février 2023		
2	Période de questions/Système téléphonique chirurgie	Une nouvelle procédure a été mise en place et le chef de service s'assure de monitorer le retour des appels téléphoniques.
	Règlement du Conseil des sages-femmes	Le document a été distribué à l'interne.
4.7	Cadre réglementaire de la recherche	Le document a été distribué à l'interne.
4.8	Politique de sécurité de l'information	Le document a été distribué à l'interne.
5.1.2	Politique identification sécuritaire des usagers	Le document a été distribué à l'interne.
5.1.3	Politique - Déclaration obligatoire des réactions indésirables graves à un médicament (RIM) et des incidents liés aux instruments médicaux (IIM) par les hôpitaux et leurs cliniques externes affiliées	Le document a été distribué à l'interne.
7.2	Autorisation d'emprunt – Fonds d'exploitation	Les documents ont été envoyés au MSSS qui procède actuellement à leur analyse afin de confirmer l'augmentation de notre capacité d'emprunt.



8.	Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité	<p>La résolution de reconnaissance ont été distribuées et la mention faite dans l'Info-CA : https://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/mon-ciyss/conseil-dadministration/bulletins-dinformation-du-ca/ :</p> <ul style="list-style-type: none"> À Mme France Dumont qui quittait le 10 février 2023 son poste de présidente-directrice générale adjointe du CISSS de l'Outaouais.
Séance spéciale du 30 mars 2023		
5.	Politique de stationnement et tarification	La politique est entrée en fonction le 1 ^{er} avril 2023, tel que prévu.
6.	Nomination de cadres supérieurs	<p>Les nominations adoptées se sont concrétisées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme Laurence Barraud au poste de directrice de l'enseignement, relations universitaires et recherche, entrée en fonction le 1 avril 2023; M. Donat Brousseau au poste de directeur adjoint volet hôtellerie à la DSTL, entré en fonction le 1 avril 2023.

3.2 Rapport du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, M. Michel Roy, livre un rapport verbal portant sur les éléments suivants:

- Il souligne l'engagement et le professionnalisme que l'ensemble du personnel du CISSS de l'Outaouais a démontré dans le cadre de l'épisode de verglas du 5 avril dernier. Grâce à l'implication de tous, des services de qualité ont été offerts à la population, malgré les pannes de courant.
- Il souligne la présence pour une première séance du conseil d'administration du nouveau président-directeur général adjoint, M. Benoit Major.
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux lancera dans les prochains jours le concours pour nommer le prochain président-directeur général du CISSS de l'Outaouais.

3.3 Rapport du président-directeur général intérimaire

Le président-directeur général intérimaire, M. Yves St-Onge fait le point sur les dossiers suivants :

- Les urgences de la région ont connu un week-end difficile, ce qui concorde moins avec l'arrivée du beau temps. Une augmentation des visites a été noté en raison notamment d'augmentation de cas de problèmes respiratoires. La situation difficile a perduré une bonne partie de la semaine.
- Il rappelle l'épisode de verglas qui a affecté grandement l'Outaouais il y a un peu plus de deux semaines. La majorité des installations du CISSS de l'Outaouais ont connu des pannes de courant électrique et certains hôpitaux ont dû fonctionner à l'aide de génératrice pendant trois jours. Il tient à remercier toutes les personnes œuvrant au CISSS de l'Outaouais qui ont travaillé d'arrache-pied pour rétablir les services affectés par ces pannes de courant.
- Un remerciement est aussi adressé à l'ensemble du personnel de tous les programmes qui doit composer avec des équipes réduites dans l'ensemble des secteurs et qui réussit à accomplir un travail extraordinaire.

4 Agenda consensuel



4.1 Procès-verbal de la séance régulière du 23 février 2023

CISSSO-080-2023

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 23 février 2023 tel que déposé.

4.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 30 mars 2023

CISSSO-081-2023

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance spéciale du 30 mars 2023 tel que déposé.

4.3 Statuts et privilèges

4.3.1 Mme Catherine Tremblay – Pharmacienne (4041977)

CISSSO-082-2023

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la pharmacienne Mme Catherine Tremblay a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1er de l'article 506;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 12 avril 2023 (résolution CMDP-2023-0060);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Mme Catherine Tremblay et des privilèges au département de pharmacie à partir du 27 février 2023 aux installations suivantes :

Installation principale : Hôpital de Gatineau

Installation secondaires : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

Privilèges : Pharmacie

4.3.2 Dr Merouane Maouda – Médecine de famille (116830)

CISSSO-083-2023

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 12 avril 2023 (résolution CMDP-2023-0061);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Merouane Maouda des privilèges en urgence MU, garde, échographie ciblée en médecine d'urgence au département d'urgences service de Hull-Gatineau aux installations de l'Hôpital de Hull et l'Hôpital de Gatineau à partir du 1er juillet 2023.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale / Petite-Nation



Installation principale :
Installation de Papineau: CLSC et CHSLD Petite-Nation
Privilèges : MG : Médecine de famille/CLSC ; Urgence : Urgence MU, garde, échographie ciblée en médecine d'urgence.

Installation (s) secondaire (s) :
Installation de Gatineau: Hôpital de Hull, Hôpital de Gatineau
Privilèges : Urgence MU, garde, échographie ciblée en médecine d'urgence.

4.3.3 Dre Mireille Plamondon – Microbiologie et infectiologie (109525)

CISSSO-084-2023

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 12 avril 2023 (résolution CMDP-2023-0062);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Mireille Plamondon des privilèges en activités générales de laboratoire au département de médecine de laboratoire service de laboratoire de microbiologie à l'installation du CISSS de l'Outaouais à partir du 8 mars 2023.

Statut : Actif
Département/service : Médecine spécialisée / Microbiologie-infectiologie

Installation principale :
Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau
Privilèges : Médecine spécialisée : Microbiologie et infectiologie; Médecine de laboratoire : Activités générales de laboratoire.

Installation (s) secondaire (s) :
Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais
Privilèges : Médecine spécialisée : Microbiologie et infectiologie : Médecine de laboratoire : Activités générales de laboratoire.

4.3.4 Dre Marie-Michèle Plante – Oncologie médicale (103819)

CISSSO-085-2023

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 12 avril 2023 (résolution CMDP-2023-0063);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Marie-Michèle Plante des privilèges en hématologie au département de médecine de laboratoire service d'hématologie à l'installation du CISSS de l'Outaouais à partir du 14 novembre 2022.

Statut : Actif
Département/service : Médecine spécialisée / Hématologie-oncologie

Installation principale :



Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau
Privilèges : Médecine spécialisée : Hématologie/Hémato-oncologie; Médecine de laboratoire : Hématologie.

Installation (s) secondaire (s) :
Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais
Privilèges : Médecine spécialisée : Hématologie/Hémato-oncologie; Médecine de laboratoire : Hématologie.

4.3.5 Dr Guy Bertin Tcheumi – Médecine de famille (15339)

CISSSO-086-2023

NON-RETRAIT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que Dr Guy Bertin Tcheumi est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges au département de médecine générale, service de Hull/Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 12 avril 2023 (résolution CMDP-2023-0047);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NE PAS RETIRER à Dr Guy Bertin Tcheumi des privilèges en évaluations médicales en externe, inscription et suivi de patients au sein du département de médecine générale service de dépendance, santé mentale, détention, centre jeunesse à l'installation du Centre ambulatoire en pédiatrie de l'Outaouais à partir du 9 janvier 2023.

Les motifs évoqués par le comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais:

- Le CSAPO (CSLC) devient un service de l'urgence, donc sera intégré au département de l'urgence;
- Trois médecins de la médecine générale possédaient des privilèges et aucun n'a démontré d'intérêt à continuer la pratique au département de l'urgence;
- Après plusieurs communications, Dr Bertin Tcheumi n'a pas signé le formulaire et le comité des titres recommande de ne pas accorder le retrait et d'attendre la signature de Dr Bertin Tcheumi.

Statut : Actif
Département/service : Urgences / Collines

Installation principale :
Installation des Collines: Hôpital et CHSLD de Wakefield
Privilèges : urgence MU, garde.

4.3.6 Dre Marie Pinault – Médecine de famille associé (192365)

CISSSO-087-2023

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Marie Pinault est titulaire d'un statut de membre associé avec des privilèges en médecine générale à l'installation de l'Hôpital de Pierre-Janet;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 12 avril 2023 (résolution CMDP-2023-0067);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dre Marie Pinault à partir du 15 octobre 2023 à



l'installation du CISSS de l'Outaouais.

Ce médecin a 16 dossier (s) incomplet (s).

4.3.7 Dr Marc Poirier – Médecine de famille actif (195323)

CISSO-088-2023

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Marc Poirier est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en médecine générale à l'installation de l'Hôpital de Papineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 12 avril 2023 (résolution CMDP-2023-0068);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dr Marc Poirier à partir du 8 juin 2022 à l'installation du CISSS de l'Outaouais.

Ce médecin a 0 dossier (s) incomplet (s).

4.3.8 Mme Béatrice Munn – Pharmacienne actif (4093153)

CISSO-089-2023

DÉMISSION

ATTENDU que Mme Béatrice Munn est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en pharmacie à l'installation de l'Hôpital de Gatineau;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 12 avril 2023 (résolution CMDP-2023-0069);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Mme Béatrice Munn à partir du 3 juin 2023 à l'installation du CISSS de l'Outaouais.

4.3.9 Dr Ghassan Choker - pédiatrie (108525)

CISSO-090-2021

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait



pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Ghassan Choker;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Ghassan Choker ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Ghassan Choker à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Ghassan Choker sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Ghassan Choker s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Ghassan Choker les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 12 avril 2023;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges à Docteur Ghassan Choker à compter du 27 février 2023 et ce jusqu'au 27 février 2024 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital de Gatineau et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : B: toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.

b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre associé
Département/service : pédiatrie / pédiatrie
Privilèges associés à l'installation principale : A: pédiatrie;
Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: pédiatrie;

c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration,



rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);

- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

4.3.10 Dr Joel-Martin Katz - anesthésiologie (184618)

CISSSO-091-2021

RENOUVELLEMENT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;



ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Joel-Martin Katz;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Joel-Martin Katz ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Joel-Martin Katz à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Joel-Martin Katz sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Joel-Martin Katz s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Joel-Martin Katz les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 12 avril 2023;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

RE RENOUVELER les privilèges à Docteur Joel-Martin Katz à compter du 11 mai 2023 et ce jusqu'au 11 mai 2024 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital de Hull et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : B: toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.

b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre actif

Département/service : anesthésiologie / Hull

Privilèges associés à l'installation principale : A: bloc opératoire, consultation et suivi, garde;

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: bloc opératoire, consultation et suivi, garde;

c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un



département dans le cadre de son plan de contingence;

- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

4.4 Modification au permis d'exploitation - ajout du service Aire ouverte

CISSSO-092-2023

ATTENDU la procédure émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour réviser les permis des installations qui forment les établissements de santé et de services sociaux;

ATTENDU que de nouveaux services par l'entremise de « Aire Ouverte » seront offerts à l'installation du 92 Boulevard Saint-Raymond par la Direction des programmes jeunesse;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au MSSS de modifier les permis d'exploitation afin d'y ajouter le service Aire ouverte à l'installation du CRDP 92 Saint-Raymond ayant le numéro d'installation 55618813;

DE DEMANDER au MSSS de modifier la nomenclature du site # 55618813 en changeant son appellation, soit remplacer le nom CRDP 92 Saint-Raymond par CRDP et Aire ouverte Saint-Raymond;

DE MANDATER la directrice adjointe à la Direction des programmes jeunesse-volet services dans la communauté, Madame Caroline Veilleux, à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents afférents.

4.5 Demande de permis d'exploitation Maison des Aînés et Alternative Parc-de-la-montagne

CISSSO-093-2023

ATTENDU que la Maison des Aînés et Alternative Parc-de-la-Montagne ouvrira ses portes en septembre 2023;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit demander un permis d'exploitation au MSSS;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la Direction des programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)



à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux l'obtention d'un permis d'exploitation pour la Maison des Aînés et Alternative Parc-de-la-Montagne qui ouvrira ses portes en septembre 2023.

4.6 Calendrier des séances du conseil d'administration 2023-2024

CISSSO-094-2023

ATTENDU que le règlement de régie interne du conseil d'administration stipule ce celui-ci doit se réunir au moins six fois par année (article 176 de Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU que le conseil d'administration doit également se réunir à la demande du président ou à la demande écrite du tiers de ses membres en fonction (article 176 de Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU que chaque année, le conseil d'administration fixe, par résolution, le calendrier des séances;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2023-2024 tel que déposé.

4.7 Demande autorisation d'emprunt

CISSSO-095-2023

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) requiert du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSS de l'Outaouais) que la demande de renouvellement d'emprunt pour le fonds d'exploitation soit adoptée par son conseil d'administration avant de lui être acheminée conformément à la circulaire 2018-030;

ATTENDU que les besoins de financement à court terme pour un établissement évoluent en fonction de son budget d'exploitation et du déficit accumulé;

ATTENDU que la direction des ressources financières du CISSS de l'Outaouais requiert une certaine marge de manœuvre afin de gérer adéquatement les fluctuations de trésorerie;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur des ressources financières à procéder à une demande d'autorisation d'emprunt d'un montant n'excédant pas 300 M\$ pour la période du 20 avril 2023 au 15 novembre 2023 auprès du MSSS et d'emprunter auprès du Fonds de financement et de Financement-Québec, ainsi qu'auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 1, Complexe Desjardins, tour sud, 40e étage, C.P. 7, succursale Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1B2, pour les fins, les montants et les périodes précisés dans les lettres d'autorisation du MSSS.

5 Qualité des soins et sécurité des usagers

5.1 Comité de vigilance et de la qualité

5.1.1 Rapport de la présidente du comité - séance du 12 avril 2023

Mme Christiane Morin-Carle présente un compte-rendu de la séance du 12 avril 2023 du comité de la vigilance et de la qualité:

- Les membres ont souligné la vigilance apportée par le comité de vigilance et de la qualité pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de qualité des services comme en témoigne le rapport annuel 2022-2023 du CVQ présenté.
- Les membres ont également souligné le travail exceptionnel de collaboration avec le bureau du Coroner en tenant compte de l'importance du soutien devant être apporté auprès des familles, des employés et des usagers.
- La Commissaire aux plaintes et à la qualité des services a échangé sur le nouvel outil de suivi des recommandations qui sera déployé sous peu.
- Assurer la mise à jour en continu des recommandations constitue un enjeu.



- Les bons coups suivants ont été soulevés:
 - Les félicitations reçues d'Agrément Canada pour l'excellent travail lors de la visite de février dernier pour un taux de réussite aussi élevé.
 - L'excellent travail de collaboration avec le bureau du Coroner en chef.
 - L'accomplissement des fermetures des recommandations hors délais.

5.1.1.1 Procès-verbaux des séances du 1er février 2023 et du 8 mars 2023

Dépôt du document en titre.

5.1.2 Rapport annuel du comité de la vigilance et de la qualité

Dépôt du document en titre.

5.2 Politique sur le retrait des enfants de leur milieu familial

Mme Colette Nadeau, directrice de la protection de la jeunesse dépose le projet de révision de la politique de retrait du milieu familial de l'enfant et de l'adolescent. Les principaux changements apportés sont les suivants :

- Alléger la politique en transférant certaines informations dans la procédure.
- Ajustement avec le nouveau projet de loi sur les principes concernant le retrait de l'enfant de son milieu familial.

Des démarches sont actuellement en cours pour produire une version adaptée aux communautés autochtones.

CISSSO-096-2023

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit réviser la politique de retrait du milieu familial de l'enfant et de l'adolescent;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit ajuster ses politiques et procédures en fonction des changements législatifs;

ATTENDU que l'ensemble des directions ont été consultés et que le comité de direction du 21 mars 2023 en a proposé son adoption;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

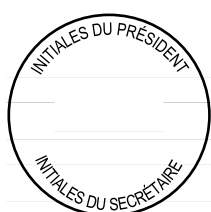
D'ADOPTER la Politique révisée de retrait du milieu familial des enfants et des adolescents.

6 Comité des ressources humaines

6.1 Rapport du président du comité - séance du 12 avril 2023

Le président du comité des ressources humaines, M. Xavier Lecat, présente un compte-rendu de la séance du 12 avril 2023:

- La direction des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ) a lancé des chantiers afin de mettre en place des actions en vue d'aider à remédier la pénurie de main-d'œuvre qui afflige le CISSS de l'Outaouais. Au niveau de la direction adjointe de la gestion intégrée de la main-d'œuvre (GIMO) un des chantiers est celui de l'intensification du recrutement international. En plus d'augmenter le nombre net de personnes actives en emploi, il a le mérite d'intégrer un facteur de diversité au sein de l'organisation. Le comité a été informé des grandes lignes des différentes stratégies qui seront mises de l'avant pour la réalisation de ce chantier.
- Le service des relations de travail a expliqué que l'équipe vise l'introduction d'une approche dite de « juste à temps » qui s'inscrit dans la modernisation des relations de travail afin d'être en parfait arrimage avec les nouvelles réalités du marché du travail. Par la mise en place de cette nouvelle approche, les différentes spécialités de la DRHAJ ainsi que l'ensemble des directions de l'établissement devront modifier leur approche dans la gestion de ces dossiers, soit de les prioriser en vue de leur dénouement. Le principal enjeu du concept est que tous les acteurs de l'établissement réorientent en bonne partie leurs efforts afin d'accorder une attention particulière aux employés (gestion en temps réel des enjeux et des problématiques).



- La politique de Soutien et de développement des cadres du CISSS de l'Outaouais adoptée en février 2022 prévoit que l'organisation offre à ses gestionnaires des modalités visant le développement de leurs habiletés et de leurs connaissances de gestion. Dans ce sens, la direction adjointe de la gestion intégrée de la santé organisationnelle (GISO) a présenté son programme de mentorat comme étant une pratique reconnue afin de permettre à une personne « mentor » de partager ses expériences, ses connaissances et sa sagesse à un cadre « mentoré » sous la forme de rencontres d'échanges individuels. Il s'agit d'une démarche volontaire et les échanges demeurent confidentiels. Le mentorat s'ajoute de manière complémentaire aux autres modalités de développement des cadres offertes par la « CISSSO Académie » (coaching, co-développement, formations, ateliers, etc.).
- Le recrutement et la rétention demeurent une préoccupation sur laquelle les équipes travaillent en continu.
- Les bons coups suivants ont été notés :
 - Pour la première fois, la direction des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ) est invitée à faire une présentation au colloque « Formations et ressources humaines en santé et services sociaux » qui se tiendra à Trois-Rivières le 13 avril prochain. La présentation du service du développement des compétences portera sur la création de passerelles pour développer notre personnel.
 - L'initiative de restructuration de la gouverne interne du CISSS de l'Outaouais.

6.1.1 Procès-verbal de la séance du 13 février 2023

Dépôt du document en titre.

6.2 Modifications à l'organigramme administratif

Le PDGi dépose un projet de modification de l'organigramme administratif du CISSS de l'Outaouais. Les changements proposés visent essentiellement à revoir la répartition des charges et responsabilités des hors cadres de la direction générale. Le président-directeur général supervisera la Direction des services professionnels et de la pertinence clinique, la Direction de Santé publique, La Direction des communications et relations avec les partenaires ainsi que les directeurs des réseaux locaux de services. Le président-directeur général adjoint supervisera les directions des services aux usagers, tandis que le directeur général adjoint supervisera les directions soutien.

CISSSO-097-2023

ATTENDU que plusieurs éléments contextuels nécessitent de réviser l'organigramme administratif du CISSS de l'Outaouais, notamment l'arrivée en poste récente des directeurs locaux de services, et la vacance de certains postes de direction;

ATTENDU la nécessité de revoir la répartition des charges et responsabilités des hors cadres de la direction générale;

ATTENDU que la modification a fait l'objet d'une présentation au comité de direction, ainsi qu'au comité des ressources humaines du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'organigramme administratif du CISSS de l'Outaouais, tel que présenté.

6.3 Nomination de cadres supérieurs

6.3.1 Direction des ressources financières (DRF)

CISSSO-098-2023

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de M. Aziz Lahssaini à titre de directeur associé;

ATTENDU les compétences du candidat et les besoins de l'organisation, notamment à la Direction des services financiers (DRF);

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);



ATTENDU que le salaire de la classe 46 est 128 651 \$ à un maximum de 167 245 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 156 523,61 \$, a été établi tel que prévu au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3,5%;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER M. Aziz Lahssaini au poste de directeur associé œuvrant à la direction des services financiers; la date d'entrée en fonction sera le 15 mai 2023;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directeur associé de M. Aziz Lahssaini à 156 523,61 \$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3,5%.

6.3.2 Direction adjointe de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE)

CISSO-099-2023

ATTENDU que le poste de directeur adjoint de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique a été affiché du 6 au 17 février 2023;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de M. Tony Charré au poste de directeur adjoint de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 43 est 108 683 \$ à un maximum de 141 289 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 131 296,78 \$, a été établi tel que prévu au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3%;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER M. Tony Charré au poste de directeur adjoint de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique; la date d'entrée en fonction sera le 23 avril 2023;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directeur adjoint de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique de M. Tony Charré à 131 296,78\$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3%.

6.3.3 Direction adjointe des soins infirmiers (DSI) - Hôpital de Hull

CISSO-100-2023

ATTENDU que le poste de directrice adjointe – Hôpital de Hull a été affiché du 3 avril au 13 avril 2022;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de Mme Mélanie Breton pour l'intérim du poste de directrice adjointe – Hôpital de Hull et de lui permettre d'obtenir le poste par la suite;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 44 est 114 969 \$ à un maximum de 149 460 \$;



ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 138 888,81 \$, a été établi tel que prévu au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3%;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Mme Mélanie Breton au poste de directrice adjointe – Hôpital de Hull ; la date d'entrée en fonction sera le 23 avril 2023;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice adjointe – Hôpital de Hull de Mme Mélanie Breton à 138 888,81 \$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3%.

6.3.4 Direction adjointe des soins infirmiers (DSI) - Hôpital de Gatineau

CISSSO-101-2023

ATTENDU que le poste de directrice adjointe – Hôpital de Gatineau a été affiché du 3 avril au 13 avril 2022;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de Mme Nathalie Mcmillan pour l'intérim du poste de directrice adjointe – Hôpital de Gatineau et de lui permettre d'obtenir le poste par la suite;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 44 est 114 969 \$ à un maximum de 149 460 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 149 460 \$, a été établi tel que prévu au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3%;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Mme Nathalie McMillan au poste de directrice adjointe – Hôpital de Gatineau; la date d'entrée en fonction sera le 23 avril 2023;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice adjointe – Hôpital de Gatineau de Mme Nathalie McMillan à 149 460 \$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3%.

7 Comité de vérification

7.1 Rapport du président du comité - séance du 11 avril 2023

M. Rémi Bertrand présente un compte-rendu de la séance du 11 avril 2023 du comité de vérification:

- La direction des technologies biomédicales et de l'information a présenté pour information le plan triennal de conservation de l'équipement médical 2023-2026. Les membres en ont appris plus sur la façon dont sont priorisés les remplacements et l'attribution des enveloppes.
- La direction des ressources financières a présenté les résultats de la période 12. Le comité est satisfait d'apprendre que l'organisation prévoit un léger surplus pour l'exercice financier 2022-2023.
- Le comité de vérification est préoccupé par l'évolution du projet de loi et des changements possibles sur le processus budgétaire. Un travail important est anticipé à la Direction des ressources financières, relativement à la création de l'agence de santé, au niveau du financement axé sur le patient, etc.
- Le bon coup suivant est souligné: la présentation de la firme Deloitte, concernant un



contrat pour une plateforme ayant pour but d'aider les patients aux prises avec des problèmes de santé mentale. La présentation avait pour but d'informer du contrat et d'assurer qu'il n'y avait pas de conflit avec le mandat d'audit. Le projet est très intéressant et positif pour les usagers.

7.1.1 Procès-verbal de la séance du 14 février 2023

Dépôt du document en titre.

7.2 Rapport trimestriel AS-617 et résultats périodiques - Période 12

M. Mohsen Vaez, directeur intérimaire des services financiers (DRF), présente le rapport financier à la période 12 (25 février 2023) qui est en équilibre :

Masse salariale :

- Les économies en heures régulières (postes vacants) permettent d'absorber les dépassements budgétaires en temps supplémentaire.
- Le temps supplémentaire est en hausse par rapport à l'année précédente, dû principalement à la pénurie de main-d'œuvre et à la mesure incitative du temps supplémentaire à taux double touchant certaines catégories d'emploi et qui est financée par le MSSS.
- L'assurance salaire est en baisse par rapport à l'année précédente, mais démontre une certaine stabilité depuis la période 5.

En ce qui concerne les fournitures et autres charges, les principaux écarts se situent au soutien à domicile (13,2 M\$) et aux RI-RTF (2,9 M\$).

CISSSO-102-2023

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

ATTENDU que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

ATTENDU que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification lors de la séance du 11 avril 2023;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport trimestriel de la période 12 (2022-2023) du CISSS de l'Outaouais comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 1,260 M\$, respectant l'équilibre budgétaire;

D'AUTORISER le président du conseil d'administration et le président-directeur général intérimaire à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

8 Correspondance et dépôt de documents

8.1 Correspondances Objectif soigner

Dépôt d'une série de lettres envoyées par le corps médical en mars et avril 2023 à la Direction générale du CISSS de l'Outaouais, de même que la lettre-réponse type signée par le PDG intérimaire M. Yves St-Onge.

8.2 Lettre réponse à l'AQDR

Dépôt d'une lettre signée par le PDGi M. Yves St-Onge à l'intention de la présidente de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de



l'Outaouais (AQDR), en réponse à une intervention à la période de questions du public du 23 février 2023.

9 Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité

9.1 Remerciement pour la mobilisation dans le cadre de la tempête de verglas

CISSSO-103-2023

ATTENDU que la région de l'Outaouais a été fortement touchée par la tempête de verglas du 5 avril 2023, qui a entraîné des coupures du service d'électricité auprès plus de 130 000 abonnés;

ATTENDU que plusieurs installations et services du CISSS de l'Outaouais ont été affectés par les pannes d'électricité;

ATTENDU que les employés, gestionnaires, médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes de tous les secteurs ont réagi avec rapidité et efficacité pour limiter les impacts de ce sinistre sur les soins et services offerts à la population;

ATTENDU le travail remarquable réalisé par les équipes soignantes, les équipes en services sociaux et les équipes de soutien, de même que la coordination sans faille des équipes en mesures d'urgence pendant cet événement;

ATTENDU que les efforts extraordinaires déployés par tous font vivre les valeurs organisationnelles de l'établissement qui sont l'excellence, le partenariat, l'engagement et la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RECONNAÎTRE l'apport inestimable de toutes les personnes qui se sont dévoués dans le cadre de la tempête de verglas du 5 avril dernier, et d'en faire mention dans l'Info-CA.

9.2 Mois de la reconnaissance

CISSSO-104-2023

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais souligne en mai le mois de la reconnaissance par l'organisation de diverses activités;

ATTENDU que le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais croit en l'importance de reconnaître le travail réalisé par toutes les personnes œuvrant au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que les défis relevés au quotidien par toutes les personnes œuvrant au CISSS de l'Outaouais, font vivre les valeurs organisationnelles de l'établissement qui sont l'excellence, le partenariat, l'engagement et la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RECONNAÎTRE l'apport inestimable de toutes les personnes œuvrant au sein du CISSS de l'Outaouais, que ce soit les membres du personnel, les gestionnaires, les médecins, dentistes, pharmaciens, optométristes et professionnels, les sages-femmes, les stagiaires et les bénévoles et d'en faire mention dans l'Info-CA.

10 Date de la prochaine séance : 18 mai 2023

11 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.



Michel Roy
Président

Yves St-Onge
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 18 mai 2023, résolution CISSSO-110-2023.

